

LA LOI ET LE CANNABIS

Ontario - 17 oct, 2018



Bien que l'utilisation du cannabis soit légal pour ce qui est de son UTILISATION RÉCRÉATIVE, il existe encore des règlements et des restrictions.

Jeunes de moins de 19

NE SONT PAS autorisés à:

- Acheter ou consommer
- Avoir en sa possession peu importe le montant
- Partager avec quiconque
- Cultiver des plants

Adultes de 19 ans et plus

Autorisés à:

- Acheter et consommer
- Avoir en sa possession moins de 30 grammes
- Partager avec autres individus de plus de 19 ans
- Cultiver jusqu'à 4 plants par foyer

Personne n'est autorisée à consommer au travail ou en conduisant.

En cas de violation, quiconque âgé de plus de 12 ans peut recevoir un **CONSTAT D'INFRACTION** en vertu de la Loi sur les infractions provinciales.

ET quiconque âgé entre 12 et 17 ans peut être ACCUSÉ en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents pour avoir en sa possession plus de 5 grammes ou pour partager avec quiconque de moins de 18 ans.

Discrimination fondée sur l'âge?



Pour en savoir plus sur les droits des adolescents: www.JFCY.org
Conseils juridiques gratuits pour les adolescents âgés de moins de 18 ans
et pour les jeunes sans abri de moins de 24 ans en Ontario: 416-920-1633
ou 1-866-999-5329